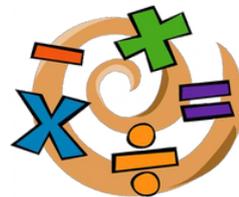


Open Bar mais pas pour tous



STOP AUX AGISSEMENTS DU BUREAU DU CSE HSBC !

Lors du CSE du 28 Novembre 2024, **vos élus FO** ont été amenés à voter le budget 2025. Soucieux d'une comptabilité honnête et transparente, vos élus **FO** se sont attachés à vérifier consciencieusement les comptes tant sur le budget des activités sociales et culturelles (vos prestations) que sur le budget de fonctionnement (expertises, avocats, frais engagés par les élus...)

Concernant le budget des activités sociales et culturelles de 1 800 000€ versé par l'entreprise, au 31/10/24 :

698211€ ont été comptabilisés sachant que le budget Noël était de 140 000€ au total une prévision de dépense estimée de 838 211€;

Soit un **excédent** de trésorerie de **1000 000€** ;

vous avez reçu un bon Noël de 70€ là

où **le maximum aurait pu être donné soit 193€ !!!**



Sans concertation avec vos élus **FO**, le bureau du CSE composé de membres CFTC et SNB, a préféré thésauriser plutôt que de distribuer le maximum qui aurait pu être donné !!!

FO dénonce les choix qui sont faits par ce bureau sans consultation avec les élus FO du CSE (FO ne sait pas lire dans une boule de Crystal !)



Et **FO** dénonce encore d'autres aberrations :

- Les assistances juridiques (Solutia) dont bénéficiaient les salariés et les élus ont été purement et simplement supprimées sans autre alternative !!!
- Les règles d'éligibilité aux voyages ont été modifiées :
- Un salarié pourra bénéficier de 2 subventions voyages au cours d'une même année mais désormais partir en voyage famille pourra vous exclure de bénéficier des colonies pour vos enfants !
- Le décompte des points tiendra compte non plus du nombre de voyages réalisés mais de toutes les prestations utilisées (billetterie, GYMLIB, ...)
- UN CHANGEMENT des tranches pour les passer de 7 à 3 favorisant une plus grande iniquité
- L'acompte pour les voyages ne sera pas plus possible en chèques vacances

Et enfin pour couronner le tout si vous êtes dans une situation particulière, non précisée dans cette circulaire, *votre cas sera traité à la discrétion du secrétaire !!!*

Depuis la mise en place de la nouvelle mandature majoritairement composée de la CFTC et du SNB, force est de constater le manque de concertation et de transparence avec les autres membres élus.

FO refuse de laisser le libre arbitre au Bureau pour décider de la répartition de l'enveloppe des activités sociales et culturelles pour les 2500 salariés de l'entreprise.



DECLARATION

FO par cette déclaration tient à rappeler pour clarté les principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de notre CSE, ainsi que le rôle de chaque élu, dans le respect des salariés que nous représentons.

Depuis l'établissement du nouveau bureau, nous mettons l'accent sur l'importance de collaborer afin de faire entendre la voix des salariés. Il est évident que, trop souvent, des décisions sont prises sans consultation préalable de l'ensemble des élus de toutes les organisations syndicales ; la suppression des avantages pour le personnel du restaurant, le montant attribué pour les bons de Noël en sont des exemples parmi d'autres.

Chaque élu, quelle que soit son Organisation Syndicale, a une voix qui ne doit pas être réduite au silence ni se limiter à l'observation passive des actions et décisions prises unilatéralement par le Bureau :

- Le vote du budget 2025 est inscrit à l'ordre du jour alors même que l'atterrissage au 31/12/24 n'est pas connu.
- Une gestion rigoureuse et éclairée des finances du CSE repose sur une information complète et partagée avec tous les élus.
- La mise en place d'une convention pour le restaurant doit être discutée et arbitrée avec tous les élus afin de mettre en place une commission restaurant.
- Les nouvelles règles d'éligibilité aux voyages n'ont été ni partagées, ni discutées avec l'ensemble des élus du CSE.

FO Dénonce cette absence de dialogue qui est contraire au principe de fonctionnement démocratique de notre instance et cela nuit à la transparence des décisions.

Chaque élu, quelle que soit son Organisation Syndicale, doit être associé aux décisions qui impactent directement les bénéficiaires des activités sociales et culturelles, à savoir les salariés de l'entreprise.

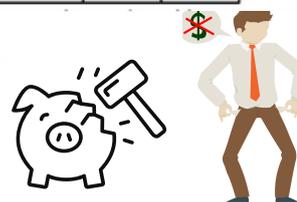
Le règlement intérieur qui a fait l'objet d'un travail collaboratif avec les membres devait être présenté de nouveau lors de cette séance et devait permettre de régir à la fois le fonctionnement du CSE et garantir une transparence des décisions prises par le bureau dans l'intérêt des salariés.

ANCIENNES TRANCHES !

T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
jusqu'à 10000	10001 à 19000	19001 à 28000	28001 à 37000	37001 à 43000	43001 à 53000	>53000	Retraité(e) HSBC
75%	70%	65%	60%	50%	40%	30%	10%

NOUVELLES TRANCHES !

Tranche A	Tranche B	Tranche C
jusqu'à 19000	19001 à 43000	> 43001
60%	50%	40%



FO dit STOP aux dictats des 2 organisations syndicales majoritaires du CSE, la CFTC et le SNB !

FO vous dira toujours la vérité, envers et contre tous et malgré tous les obstacles, même s'il est parfois difficile d'en subir les conséquences.

